

Marques françaises

Données bibliographiques, administratives et juridiques

Description des fichiers
Format et structure des informations

Date: 03 janvier 2020 - Version V1.6

SOMMAIRE

▶ 1. Historique des versions	3
▶ 2. Périmètre	3
▶ 3. Accès aux données	3
▶ 4. Format d'échanges	3
4.1 Schéma	3
4.2 Stock	4
4.3 Flux	4
4.4 Reconstitution de la base	5
▶ 5. Structure des données	5
5.1 En tête général du fichier	5
5.2 TrademarkDetails : informations de base sur la marque	5
5.3 ApplicantDetails : renseignements de base sur le(s) déposant(s)	8
5.4 RepresentativeDetails : renseignement de base sur le mandataire	9
5.5 MarkRecordDetails	10
▶ 6. Fichiers images	11
6.1 Pour le backlog	11
6.2 Pour le flux	11
▶ 7. Faq	12
7.1 Comment identifier une marque FR en vigueur ?	12
7.2 Comment identifier le titulaire d'une marque ?	12
7.3 Que signifient les informations comprises dans la balise TradeMarkVersion ?	13
▶ 8. Annexes	14
8.1. Valeurs des statuts de marque : MarkCurrentStatusCode	14
8.2. Calcul de la date d'expiration : Expirydate	15
8.3. Types d'événements publiés au BOPI : BasicRecordKind	16
8.4. Libellés des inscriptions au RNM : RecordIdentifier	16

1. HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Modification
1.1	01/10/2014	
1.2	29/06/2016	Ajout de 2 nouveaux statuts : Marque expirée, Marque annulée dans <MarkCurrentStatusCode>
1.3	31/08/2017	MarkFeature, MarkDescriptionDetails, MarkImageDetails
1.4	06/02/2018	Nouveaux tags pour le n° siren, la forme juridique et l'adresse
1.5	25/01/2019	Ajout du paragraphe FAQ
1.6	03/01/2020	Nouvelle xsd : fr-ST66Externe-v1_00_12.xsd intégrant les évolutions liées à la mise en œuvre du Paquet Marques (PM). Pour les marques déposées à partir du 11/12/2019

2. PERIMETRE

La licence « **Marques françaises** » contient les données bibliographiques, administratives et juridiques de la base des Marques françaises produite par l'INPI (<https://bases-marques.inpi.fr>). Elle inclut les marques françaises, en vigueur ou non, publiées depuis 1976, ainsi que les images des logos depuis 1982.

La mise à jour de la base des marques françaises est hebdomadaire, effectuée le vendredi matin, à la même fréquence de publication que le Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle (BOPI).

Ce document décrit les fichiers qui sont utilisés pour l'échange de données sur les marques françaises au **format XML ST66**. La liste complète des balises possibles se trouve sur le site de l'OMPI dans la description du standard ST66 :

<https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-66-01.pdf>

3. ACCES AUX DONNEES

Les données sont mises à disposition sur le site FTP de l'INPI : **ftp://www.inpi.net**. Les identifiants d'accès sont fournis par l'INPI à réception de la licence complétée par le demandeur.

4. FORMAT D'ECHANGES

4.1 SCHEMA

La dernière version du schéma, en date du 19 Novembre 2019, est : **fr-ST66Externe-v1_00_12.xsd**. Cette nouvelle xsd est applicable pour les fichiers de mise à jour à partir de la semaine 2020-01, soit ceux mis à disposition le 03/01/2020.

Pour toute modification, le numéro de version est changé et une nouvelle documentation fournie.

Ce schéma est disponible :

- sur le site <ftp://www.inpi.net>, dans le répertoire où sont déposés les fichiers,
- sur le site de l'INPI : <https://www.inpi.fr/fr/open-data-marques-francaises>.

On distingue les fichiers de Stock et de Flux.

4.2 STOCK

Le stock (appelé également backlog) reprend le contenu intégral de la base des marques françaises à la date d'extraction. Il est mis à disposition au moins une fois par an.

Ce stock est placé dans un répertoire appelé : **OPENDATA_FRMARK_BACKLOG**.

Ce répertoire comprend les fichiers avec les informations textuelles et les fichiers contenant les images ainsi que les fichiers sonores et vidéo au format MP3,MP4 :

- les données textuelles sont fournies dans n' fichiers nommés selon le modèle suivant : **FR_BCKST66_TO_AAAA-SS_0001 à 000n'**,
- les images sont incluses dans n' fichiers nommés selon le modèle suivant : **fmark_image-bck_TO_AAAA-SS_0001 à 000n'**.

AAAA est le millésime de l'année concernée, SS le numéro de la dernière semaine intégrée au backlog.

4.3 FLUX

La mise à jour de la base des marques françaises a lieu **toutes les semaines**, le vendredi matin, à la même fréquence de publication que le BOPI.

Les **données textuelles** sont présentes dans un fichier .zip nommé **FR_FRST66_AAAA-SS.zip** contenant plusieurs fichiers de mise à jour :

- **FR_FRNEWST66_AAAA-SS.xml** : contient les **nouvelles marques**, soit celles qui n'étaient pas dans la base de données avant l'extraction de la semaine. Ce sont les marques au statut "Demande Publiée". Elles présentent l'attribut "insert" dans la balise <TradeMark>. A noter que le statut « marque déposée » n'est, jusqu'à nouvel ordre, plus fourni dans le flux,
- **FR_FRAMDST66_AAAA-SS.xml** : contient les marques ayant fait l'objet d'une **modification** dans la semaine, soit celles pour lesquelles une modification a été publiée au BOPI ou celles ayant fait l'objet d'une demande de **renouvellement ou d'une correction**. Elles présentent l'attribut "update" dans la balise <TradeMark> et peuvent être traitées en annule et remplace ,
- **FR_FRDELST66_AAAA-SS.xml** : contient les **marques supprimées** : le cas est assez rare : il s'agit en général de demandes irrecevables qui ne feront pas l'objet d'une publication. Ces marques ont l'attribut "delete" dans la balise <TradeMark>. Ce fichier n'est fourni que s'il y a des suppressions dans la semaine.

Un **fichier d'images publiées au BOPI** est également fourni chaque semaine, en format .tar, de nom **fmark_image_AASS.tar**.

[Nouveau Paquet Marques (PM)] : le fichier des images peut dorénavant contenir des **fichiers aux formats sonore (MP3) et/ou vidéo (MP4)**. Ces fichiers sont nommés de la même manière que les images.



16934097.mp4

4.4 RECONSTITUTION DE LA BASE

Pour reconstituer l'intégralité de la base des marques françaises, il faut :

1/ intégrer le stock (backlog) le plus récent, comprenant les fichiers :

- **FR_BCKST66_TO_AAAA-SS-0001 à 000n**
- **fmark_image-bck_TO_AAAA-SS-0001 à 000n,**

2/ effectuer les mises à jour (flux) postérieures à ce backlog dans l'ordre chronologique : **AAAA-SS+1, AAAA-SS+2** ... etc.

Exemple : si le stock mis à disposition inclut les données jusqu'à la semaine 2019/04. Il convient donc d'intégrer dans la base l'ensemble du backlog fourni (biblio + images) puis les différents fichiers de mise à jour en commençant par la semaine 2019/05 puis 2019/06 etc.....

5. STRUCTURE DES DONNEES

5.1 EN TETE GENERAL DU FICHIER

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Transaction xmlns=à définir, référence au schéma fr-ST66ExterneVn.m.zip
<TransactionHeader>
<SenderDetails><RequestProducedDateTime>2008-03-
07T12:50:57</RequestProducedDateTime></SenderDetails>
</TransactionHeader>
  <TradeMarkTransactionBody>
    <TransactionContentDetails>
      <TransactionCode>Extraction hebdomadaire AAAA-SS</TransactionCode>
      <TransactionData>
        <TradeMarkDetails>
          <TradeMark>... toutes les données pour une marque</TradeMark>
          <TradeMark>... toutes les données pour une marque</TradeMark>
        </TradeMarkDetails>
      </TransactionData>
    </TransactionContentDetails>
  </TradeMarkTransactionBody>
</Transaction>
```

5.2 TRADEMARKDETAILS : INFORMATIONS DE BASE SUR LA MARQUE

RegistrationOfficeCode : toujours FR (office d'origine)

ApplicationNumber : n° national/d'enregistrement. Plusieurs numérotations possibles :

- de 917938 à 1175235 pour les marques « ancienne loi » non renouvelées,
 - 4nnnnn pour quelques marques italo-françaises,
 - de 1 à 18000 pour les autres marques franco-italiennes,
 - de 1175236 à 1700000 pour les marques « ancienne loi »,
 - AAxxxxxx pour les marques « nouvelle loi » de 1991 à 1999,
 - 3xxxxxx, pour les dépôts depuis 2000,
- En prévision, ajout possible d'une lettre à la fin du numéro.

ApplicationDate : date de dépôt : AAAA-MM-JJ.

FilingPlace : lieu de dépôt : INPI Lille, INPI Courbevoie, Dépôt électronique...

ApplicationLanguageCode : langue de dépôt, code ISO à deux lettres, toujours "fr".

ExpiryDate : date à partir de laquelle la marque n'est plus valide (non en vigueur) si elle n'a pas fait l'objet d'un renouvellement. Une marque peut en effet être protégée indéfiniment à condition de la renouveler tous les 10 ans. Cette date est calculée par l'INPI en application de différentes réglementations successives. Voir son mode de calcul en annexe en fin de document.

MarkCurrentStatusCode : voir liste en annexe en fin de document.

KindMark : la marque peut être individuelle, collective mais l'information n'est donnée que pour le cas « collective ». La date dans <MarkDescription> est la date du règlement collectif.

[Nouveau PM] : la Directive dite « Paquet Marques » introduit de nouvelles dispositions sur les marques collectives de certification avec une distinction entre les marques collectives et les marques de garantie. De nouvelles valeurs sont dorénavant utilisées dans la balise « KindMark », pour les distinguer :

- marques collectives : **Collective**,
- marques de garantie : **Guarantee**,
- marques collectives de certification : **Other** pour les marques déposées avant le 11 Décembre 2019.

MarkFeature : cette balise permet d'identifier la typologie de la marque. Elle est utilisée une seule fois, en proposant, au choix et de manière exclusive, les types de marque suivants : FIGURATIVE (marque figurative), COMBINED (marque mixte), WORD (marque verbale), 3D (marque tridimensionnelle), HOLOGRAM (marque comportant un hologramme), SOUND (marque sonore).

[Nouveau PM] : pour les dépôts de marques à partir du 11/12/2019 :

- la typologie COMBINED (marque mixte comportant des éléments verbaux et figuratifs) disparaît au profit de la typologie FIGURATIVE,
- les marques de type HOLOGRAM peuvent être fournies aux formats JPEG ou MP4,
- les marques de type SOUND peuvent être fournies aux formats JPEG ou MP3.

De plus, de nouveaux types de marques peuvent être déposés, avec de nouveaux formats de fichiers :

- marque de position : MarkFeature : **Position**, format : JPEG,
- marque de mouvement : MarkFeature : **Motion**, format : JPEG ou MP4,
- marque multimédia : MarkFeature : **Multimedia**, format : MP4,
- marque de motifs : MarkFeature : **Pattern**, format : JPEG,

- autre marque : *MarkFeature* : **Other**, format : JPEG, TIFF, MP3 ou MP4.

MarkDescriptionDetails/MarkDescription : commentaires sur la marque : description, couleurs, règlement pour les marques collectives de certification déposées avant le 11/12/2019, demandes d'extension de protection pour la Polynésie française à partir du 1^{er} février 2014. La balise peut comporter plusieurs informations différentes.

Ex. : <MarkDescription>Date d'agrément de l'organisme certificateur: 11 mai 2012</MarkDescription>

À noter : s'il y a plusieurs informations de type « 3-D », « Sound » et « Hologram » pour une même marque, ces informations apparaissent dorénavant dans la balise *TradeMark/MarkDescriptionDetails/MarkDescription*. Cette balise peut être, le cas échéant, purgée ou réévaluée lors d'un enregistrement avec modification.

WordmarkSpecification : renseignements sur le nom de la marque :

MarkVerbalElementText : partie verbale. Cette balise n'est pas fournie si elle est vide.

MarkTranslation : traduction proposée par le déposant. La traduction consiste à transposer un mot, une phrase, dans une langue différente.

MarkTransliteration : translittération proposée par le déposant. La translittération est le passage d'un système d'écriture à un autre, exemple : un mot écrit en caractères asiatiques vers des caractères latins.

MarkImageDetails/MarkImage : description du logo :

L'information 'Colour' (marque déposée en couleur) qui pouvait auparavant être présente dans *MarkFeature*, est dorénavant intégrée dans une nouvelle balise : **MarkImageColourIndicator='true'**

MarkImageFileName : nom du fichier image, pour usage INPI,

MarkImageFileFormat : type du fichier image : GIF, JPEG, PNG, TIFF

[Nouveau PM] : des dépôts de marques, avec de nouveaux formats média, MP3 et MP4, sont dorénavant possibles.

Les balises suivantes sont utilisées pour ces marques :

<MarkVideoDetails><MarkVideo>

<MarkVideoFilename> FMARK0000000004495288</MarkVideoFilename>

<MarkVideoFileFormat>MP4</MarkVideoFileFormat>

MarkSoundDetails><MarkSound>

<MarkSoundFilename>FMARK0000000004495288</MarkSoundFilename>

<MarkSoundFileFormat>MP3</MarkSoundFileFormat>

A noter : une empreinte numérique des fichiers mp3 et mp4 sera présente dans le flux XML. La balise <MarkVideoFilename> ou <MarkSoundFilename> est ainsi complétée d'un attribut comme suit :

<MarkVideoFilename

SHA256="d41d8cd98f00b204e9800998ecf8427e">FMARK0000000004530350</MarkVideoFilename>

<MarkSoundFilename

SHA256="d41d8cd98f00b204e9800998ecf8427e">FMARK0000000004495288</MarkSoundFilename>

GoodServicesDetails/GoodServices : classes de produits et services (P&S) :

ClassDescriptionDetails/ClassDescription : liste des produits et services (P&S) regroupés par classe, à l'exception de certaines marques pour lesquelles les P&S sont présentés en « bloc », soit

dans un seul paragraphe. Dans ce cas, la classe 00 est indiquée dans la balise **ClassNumber** : elle n'a pas de correspondance dans la Classification de Nice mais sert de « marqueur » pour identifier cette « concaténation »

ClassNumber : n° de la classe, entier <= 45,

ClassNumberStatusCode : dans le cas Provisional = provisoirement attribuées,

GoodsServicesDescription : liste des P&S pour cette classe (ou tous les P&S si la classe est 00). Cette liste repose principalement sur la classification internationale de Nice mais le déposant peut y ajouter du texte libre. L'INPI peut cependant alerter le déposant afin de préciser ou modifier les indications de ce champ. Dans ce cas une nouvelle publication de la marque est réalisée. Pour plus d'information, consulter : https://www.inpi.fr/sites/default/files/classification_nice_marques_inpi.pdf

LanguageCode : attribut de GoodsServicesDescriptions, langue de la liste des P&S, toujours "fr".

Parfois une balise **<Comment>** propre à ce groupe contiendra le numéro de dossier de renouvellement : elle peut être ignorée.

PreviousRegistrationDetails

PreviousRegistrationNumber : de type texte ; contient, pour les marques « Ancienne loi », le numéro de la marque antérieure avant renouvellement.

AssociatedMarkDetails : marques liées, par ex. renouvellement avec dépôt associé :

AssociatedMarkApplicationNumber : contenu libre.

DivisionalApplicationDetails : données sur la marque "mère" dans le cas d'une division :

InitialApplicationNumber : n° de la marque divisée (ex : 4501212)

InitialApplicationDate : date de dépôt de la marque divisée (ex : 2012-12-12)

[Nouveau PM] : la division d'une marque déjà enregistrée est dorénavant possible.

La date d'enregistrement de la marque divisée est transmise dans le bloc habituel avec utilisation d'une balise dédiée à la date d'enregistrement de la marque divisée : **InitialApplicationRegistrationDate**

PriorityDetails : données de priorité :

Comment : les données de priorité sont "en vrac" dans cette balise,

PriorityCountryCode : pays, non obligatoire

PriorityNumber : numéro,

PriorityDate : date AAAA-MM-JJ.

TradeMarkVersion : filiation entre plusieurs notices différentes d'une même marque (voir le paragraphe FAQ en fin de document)

5.3 APPLICANTDETAILS : RENSEIGNEMENTS DE BASE SUR LE(S) DEPOSANT(S)

Les coordonnées du déposant fournies sont celles du premier déposant ou du titulaire qui a effectué le dernier renouvellement de la marque. Les informations données sont telles que saisies par ces derniers.

A noter : en cas d'inscription au Registre national des marques (RNM) de transmission de propriété ou changement de nom, le nom du nouveau titulaire ou le nouveau nom est intégré au groupe **Claimant**

du **BasicRecord** contenant l'inscription. C'est seulement au moment du renouvellement que ses coordonnées seront intégrées dans les balises **Applicant**.

Dans le fichier [FR_FRNEWST66_AAAA-SS.xml](#) et dans le [FR_FRAMDST66_AAAA-SS.xml](#), principalement pour les marques qui passent du statut « marque publiée » au statut « marque enregistrée », il convient de prendre en compte les évolutions suivantes :

- la forme juridique du déposant (SA, SARL, GIE, SAS....) est dorénavant fournie de manière systématique dans le tag <ApplicantLegalEntity>,
- lorsqu'il est renseigné par le déposant, le numéro Siren est dorénavant fourni, de manière systématique, dans le tag <IndividualIdentifier>,
- une partie de l'adresse du déposant peut, le cas échéant, être fournie dans les tags : AddressBuilding (ex : Bat A) et AddressPostOfficeBox (ex : BP5).

Pour les autres marques du fichier [FR_FRAMDST66_AAAA-SS.xml](#), les règles restent les mêmes, soit :

ApplicantIdentifier : n° de référence du déposant : contient le numéro de siren en utilisant l'attribut identifierKindCode=fr. Le n° de Siren n'étant pas une donnée d'identification obligatoire au moment du dépôt ou du renouvellement, celui-ci n'est pas systématiquement renseigné.

ApplicantSequenceNumber : n° de séquence du déposant si plusieurs déposants.

ApplicantAddressBook/FormattedNameAddress/Name/FormattedName :

LastName : nom de la personne ou de la société, y compris la forme juridique (le cas échéant)

OrganisationName : nom de la personne ou de la société, y compris la forme juridique (le cas échéant)

A noter : LastName et OrganisationName sont remplis tous les deux car la distinction personne physique ou morale n'est pas faite actuellement.

ApplicantAddressBook/FormattedNameAddress/Address :

AddressCountryCode : pays, selon la norme ST3,

FormattedAddress

AddressStreet : à noter : pour les anciennes références, peut contenir l'adresse complète : il n'y a alors pas d'AddressCity

AddressCity

AddressPostcode

AddressState

5.4 REPRESENTATIVEDETAILS : RENSEIGNEMENT DE BASE SUR LE MANDATAIRE

Les coordonnées du mandataire fournies sont celles fournies lors **du premier dépôt ou lors du dernier renouvellement**. Les informations données sont telles que saisies par ces derniers.

[Nouveau PM] : il est dorénavant possible d'inscrire une constitution ou une modification de mandataire. Les coordonnées du mandataire nouvellement constitué (ou dont les coordonnées ont été modifiées) sont fournies, dans les balises RepresentativeDetails, dès la publication de ces 2 inscriptions (constitution de mandataire / modification d'un mandataire)

A noter : une partie de l'adresse du mandataire peut dorénavant être fournie dans les tags : *AddressBuilding* (ex : Bat A) et *AddressPostOfficeBox* (ex : BP5).

RepresentativeAdressBook

FormattedNameAddress/Name/FormattedName

LastName : nom du mandataire

OrganisationName : nom du mandataire

A noter : LastName et OrganisationName sont remplis tous les deux car la distinction personne physique ou morale n'est pas faite.

FormattedNameAddress/Address

AddressCountryCode : pays, selon la norme ST3 étendue

FormatedAddress

AddressPostOfficeBox

AddressBuilding

AddressStreet : à noter : pour les anciennes références, peut contenir l'adresse complète : il n'y a alors pas d'AddressCity **AddressCity**

AdressCity

AddressPostcode

AddressState

5.5 MARKRECORDDETAILS

Cette balise renseigne sur les **événements** advenus sur la marque : publication, enregistrement, inscriptions au Registre national des marques (RNM)... etc.

MarkRecord/BasicRecord

BasicRecordKind : type d'événement publié ou non. Voir liste en annexe, en fin de document

RecordIdentifier : pour les inscriptions au RNM, type d'inscription. Voir liste en annexe, en fin de document

RecordReference : référence associée à l'événement : n° de dossier de demande de renouvellement, n° d'inscription,

RecordFilingDate : date de demande renouvellement ou d'inscription au RNM...

PublicationDetails : données de publication, n'est utilisé que dans <BasicRecord>

PublicationIdentifier : N° de BOPI au format AAAA-SS. Sauf pour des BOPI très anciens, ou l'on peut trouver : AAAA-SSS

PublicationDate : AAAA-MM-JJ, date du BOPI, quand elle est connue, par ex. pour Publication et Enregistrement. Pour les événements publiés à partir du 3 avril 2009, la date de BOPI est systématiquement présente.

ClaimantDetails : bénéficiaire d'une inscription au RNM de type : Transmission de propriété, Changement de dénomination, de forme juridique, Concession de licence,... Les balises de Claimant sont les mêmes que celles de Applicant, ou Representative,...

Nouveau : le numéro siren ainsi que l'adresse du bénéficiaire (claimant) sont dorénavant fournies dans les balises suivantes :

<ClaimantIdentifier>n° siren si existant,

<AddressStreet>50 Rue de la Tour d'Auvergne

<AddressCity>PARIS

<AddressPostcode>75009

GoodsServicesLimitation : dans le cas des inscriptions au RNM de "Retrait partiel" ou "Renonciation partielle", contient la liste de produits issue de la partie 3.2 du volume 2 du BOPI. Pour les publications antérieures au 10 avril 2009, l'information est issue du champ <lim> de l'arriéré et se trouve dans le BasicRecordKind : "Publication d'inscription".

RecordEventDetails/RecordEvent : pour les <BasicRecord> de type Errata xxx xxx à compter du 10 avril 2009, ce groupe contient :

RecordEventDate AAAA-MM-JJ : date du BOPI où l'information erronée a été publiée

RecordEventCode AAAA-SS : numéro du BOPI où l'information erronée a été publiée

Comment : texte de l'erratum publié, par exemple : "Il convient de lire : « concernant la date de dépôt, il convient de prendre en compte la date suivante : 5 JANVIER 2009 ». A noter : les informations concernées par l'erratum ne sont pas refournies : elles apparaîtront corrigées dans une **mise à jour ultérieure**.

A noter également : pour l'arriéré, les textes publiés dans les Errata sont présents dans la balise <Comment> de <TrademarkDetails>.

6. FICHIERS IMAGES

6.1 POUR LE BACKLOG

Les images sont classées par numéro de marque dans des répertoires zippés, nommés **fmark_image-bck_TO_AAAA-NN_0001 à 000n'**.

Les fichiers sont répartis dans des sous répertoires (4 niveaux) : 000/ 0ab/ cde/ fgh/ par exemple pour la marque abcdefgh.

Le dernier répertoire contient seulement une image correspondant au numéro de marque déduit de l'arborescence



[Nouveau PM] : le fichier des images peut dorénavant contenir des **fichiers aux formats sonore (MP3) et/ou vidéo (MP4)**. Ces fichiers sont nommés de la même manière que les images.

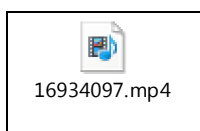
6.2 POUR LE FLUX

Un fichier d'images publiées au BOPI est fourni chaque semaine, en format .tar, de nom [fmark_image_AASS.tar](#).

Il existe 3 niveaux de répertoire :



[Nouveau PM] : le fichier des images pourra dorénavant contenir des **fichiers aux formats sonore (MP3) et/ou vidéo (MP4)**. Ces fichiers sont nommés de la même manière que les images.



7 FAQ

7.1 COMMENT IDENTIFIER UNE MARQUE FR EN VIGUEUR ?

Pour savoir si une marque est en vigueur ou pas, il convient de se référer à la balise suivante : `<MarkCurrentStatusCode>` `</MarkCurrentStatusCode>` :

- **la marque est en vigueur** si cette balise contient les informations suivantes : "Demande publiée" ou "Marque enregistrée" ou "Marque renouvelée",
- **la marque n'est plus en vigueur** si cette balise contient les informations suivantes : "Marque expirée" ou "Marque ayant fait l'objet d'un retrait total" ou "Marque ayant fait l'objet d'une renonciation totale" ou "Demande totalement rejetée" ou "Demande irrecevable après publication" ou "Marque annulée".

Point de vigilance 1 : pour prendre en compte d'éventuelles actions juridiques, nous ajoutons 10 mois aux délais légaux d'expiration (soit 10 ans + 10 mois) avant de passer la marque dans le statut «**marque expirée**». Ainsi, la marque conserve son statut "**Marque enregistrée**" ou "**Marque renouvelée**" alors que sa date d'expiration est dépassée.

Si vous considérez que la marque est expirée à sa date d'expiration sans prise en compte des éventuelles actions juridiques, la règle est alors la suivante : la marques est en vigueur si `<ExpiryDate>``</ExpiryDate>` présente une date supérieure ou égale à la date du jour.

Point de vigilance 2 : pour les marques au statut "renouvellement demandé", il faut s'en tenir à la date d'expiration. Pour être en vigueur, la marque doit contenir une balise «`ExpiryDate`» présentant une date supérieure ou égale à la date du jour.

7.2 COMMENT IDENTIFIER LE TITULAIRE D'UNE MARQUE ?

Plusieurs situations sont possibles :

1/ lorsque le titulaire de la marque est le déposant, l'information se trouve dans le bloc :

ApplicantDetails

<LastName></LastName>
<OrganizationName></OrganizationName> ,

2/ **lorsque le titulaire de la marque n'est pas le déposant**, suite à un transfert de propriété, l'information se trouve dans le bloc :

MarkRecordDetails
<RecordIdentifier>Transmission totale de propriété</RecordIdentifier>
<BasicRecordKind>Inscription</BasicRecordKind>
-<ClaimantDetails>
-<Claimant>
-<Name>
-<FormattedName>
<LastName></LastName>
<OrganizationName></OrganizationName> ,

3/ **s'il existe plusieurs transmissions totales de propriété**, il faut prendre **la date la plus récente** présente dans la balise : RecordFilingDate associée à un MarkRecordDetails
<RecordIdentifier>Transmission totale de propriété</RecordIdentifier> ,

4/ **lorsqu'il s'agit d'une transmission partielle de propriété**, l'information est retrouvée dans le même bloc, avec un <RecordIdentifier>Transmission partielle de propriété en ce qui concerne le(s) titulaire(s)</RecordIdentifier> ,

5/ **en cas de changement de dénomination sociale**, il convient de chercher l'information dans le bloc :

MarkRecordDetails
<RecordIdentifier>Changement de nom, de dénomination </RecordIdentifier>
<BasicRecordKind>Inscription</BasicRecordKind>
-<ClaimantDetails>
-<Claimant>
-<Name>
-<FormattedName>
<LastName></LastName>
<OrganizationName></OrganizationName>

7.3 QUE SIGNIFIENT LES INFORMATIONS COMPRISES DANS LA BALISE TRADEMARKVERSION ?

La balise «TradeMarkVersion» est utilisée pour indiquer la filiation entre 2 ou plusieurs notices de marques.

Avant l'entrée en vigueur de la loi de 1991, lorsqu'une marque était renouvelée, un nouveau numéro d'enregistrement lui était donné. **Une même marque** pouvait donc avoir plusieurs numéros d'enregistrement différents. La conséquence est que, sur la base de données de l'INPI (<https://bases-marques.inpi.fr>), une même marque peut avoir plusieurs notices.

Le travail de « filiation » pour rattacher les différentes notices d'une même marque est le suivant :

Lorsque la balise <TrademarkVersion> est présente sur la notice d'une marque, il faut se référer au numéro indiqué dans la balise et qui correspond à la dernière numérotation en cours. Nous sommes ici dans un processus de filiation d'une même et unique marque. A noter d'ailleurs que cette marque peut être au final « non en vigueur » du fait d'un non renouvellement (marque expirée) ou d'un acte de procédure volontaire du déposant (retrait ou renonciation totale).

Ex 1 avec la marque CITRON CRISS déposée en 1958 sous le numéro 109297 (non présente dans notre base), renouvelée en 1973 sous le numéro 923446, renouvelée une nouvelle fois en 1983 sous le numéro 17454. Suite à la loi de décembre 1991, les renouvellements de 1993 et 2003 ont été réalisés sous ce même numéro. La marque n'ayant pas été renouvelée en 2013, elle est dorénavant expirée.

Ex 2 avec la marque **931673** renouvelée sous les numéros **1036400** puis **1439116** puis enfin sous le numéro **1630180** (en 1990).

Sur les notices des marques **931673 /1036400 /1439116**, nous avons les balises suivantes :

```
TradeMarkVersion>  
<VersionNumber>FR1630180</VersionNumber>  
</TradeMarkVersion
```

Sur la marque **1630180** (toujours en vigueur), nous avons la balise suivante, qui permet de remonter la filiation dans le sens inverse ;

```
PreviousRegistrationDetails>  
-<PreviousRegistration>  
<PreviousRegistrationNumber>Renouvellement du depot opere le:8 DECEMBRE 1987 à l'INPI No  
892887 ET ENREGISTRE SOUS LE No 1439116</PreviousRegistrationNumber>
```

Remarque : c'est à compter de la loi de décembre 1991 que la réglementation actuelle s'applique (notamment le renouvellement par déclaration successive et non plus le renouvellement par dépôt successif). A noter que sous la loi précédente (1964), le renouvellement d'une marque pouvait être présenté à tout moment. Il était également possible de modifier le modèle de la marque (sous conditions) ainsi que d'ajouter des produits et services.

8. ANNEXES

8.1.VALEURS DES STATUTS DE MARQUE : MARKCURRENTSTATUSCODE

Demande déposée : La demande d'enregistrement a été déposée auprès de nos services, on lui a attribué une date de dépôt. Les droits du déposant courent à compter de cette date de dépôt. Sur la base Marques, l'information selon laquelle une marque est déposée apparaît environ 10-15 jours après le dépôt. Seuls des éléments partiels sont mis en ligne (exemple : nom du déposant sans son adresse, numéro des classes sans la liste des libellés...).

Ce statut n'est, jusqu'à nouvel ordre, plus fourni.

Demande publiée : La demande a été publiée au BOPI marque, c'est-à-dire qu'elle a été portée à la connaissance des tiers. La date de publication ouvre le délai des 2 mois d'opposition.

Demande non publiée : Il s'agit de numéros nationaux non alloués.

Demande irrecevable après publication : Cela concerne une demande d'enregistrement qui a été publiée et déclarée irrecevable par la suite pour non paiement (retour de la banque de France par exemple : opposition chèque volé, provision insuffisante...). L'irrecevabilité est prononcée après une non réponse à notification d'irrégularité sur la recevabilité.

Pour information, une marque peut faire l'objet d'une décision d'irrecevabilité si l'un ou plusieurs des éléments suivants font défaut : paiement de la redevance de dépôt, identification du déposant, modèle de la marque, désignation des produits et services. Depuis la publication du décret du 1er mars 2007 modifiant le code de la propriété intellectuelle, le déposant a désormais un délai d'un mois pour

régulariser sa demande (la date de dépôt est modifiée en conséquence). Cette décision d'irrecevabilité est publiée au BOPI.

Marque enregistrée : Les examens de forme et de fond réalisés par l'INPI sont terminés, la marque peut être enregistrée. L'enregistrement est publié au BOPI volume 2, selon le cas : enregistrement sans modification, enregistrements modifiés.

Renouvellement demandé : Une demande de renouvellement a été effectuée par le déposant et est en cours d'examen à l'INPI.

Marque renouvelée : La marque a été renouvelée (10 ans après dépôt et autant de fois que souhaité par le déposant).

Demande totalement rejetée : L'examen de forme et/ou de fond effectué par l'INPI a donné lieu à une irrégularité qui justifie le rejet total de la marque (absence de signature, marque contraire à l'ordre public....).

Marque ayant fait l'objet d'une renonciation totale : Le déposant a retiré de lui-même sa marque après la fin de la procédure d'examen (la marque était enregistrée).

Marque ayant fait l'objet d'un retrait total : Le déposant a retiré de lui-même sa marque en cours de procédure d'examen.

Marque annulée : Marque ayant fait l'objet d'une décision judiciaire définitive annulant totalement un titre.

Marque expirée : La marque n'a pas été renouvelée. La date de fin de validité de la marque est donc dépassée.

8.2.CALCUL DE LA DATE D'EXPIRATION : EXPIRYDATE

Une marque peut être protégée indéfiniment à condition de la renouveler tous les 10 ans.

La date d'expiration est calculée par l'INPI en application de réglementations successives.

La date d'expiration est la date à partir de laquelle la marque n'est plus valide (non en vigueur) si elle n'a pas fait l'objet d'un renouvellement. C'est également la date attendue du prochain renouvellement :

- tant que la marque est au statut "Demande publiée", "Marque enregistrée", la date d'expiration = date de dépôt + 10 ans, soit $\langle \text{ExpiryDate} \rangle$ contient $\langle \text{ApplicationDate} \rangle + 10$ ans,
- s'il y a une demande de renouvellement, la date d'expiration = date de dépôt + 20 ans, soit $\langle \text{ExpiryDate} \rangle = \langle \text{ApplicationDate} \rangle + 20$ ans,
- s'il y a deux demandes de renouvellement, la date d'expiration = date de dépôt + 30 ans, soit $\langle \text{ExpiryDate} \rangle = \langle \text{ApplicationDate} \rangle + 30$ ans, et ainsi de suite si de nouveaux renouvellements sont effectués,
- à noter le cas particulier du renouvellement effectué avec un dépôt associé : $\langle \text{ExpiryDate} \rangle$ est alors égal à la date de demande de renouvellement associé +10 ans le cas particulier du renouvellement effectué avec un dépôt associé : $\langle \text{ExpiryDate} \rangle$ est alors égal à la date de demande de renouvellement associé +10 ans.
- pour les autres cas : "Demande non publiée", "Demande irrecevable après publication", "Demande totalement rejetée", "Marque ayant fait l'objet d'une renonciation totale" et "Marque ayant fait l'objet d'un retrait total", la date d'expiration n'est pas fournie et est donc vide.

A noter, une date d'expiration est fournie pour les marques au statut «Marque expirée»

8.3.TYPES D'EVENEMENTS PUBLIES AU BOPI : BASICRECORDKIND

Publication
Republication pour erreur matérielle
Republication pour erratum
Enregistrement sans modification
Enregistrement avec modification
Demande de renouvellement
Renouvellement sans limitation
Renouvellement avec limitation
Inscription
Publication d'inscription
Errata de la publication
Errata de l'enregistrement
Errata sur les renouvellements
Errata sur les inscriptions
Enregistrement ancienne loi

A noter : pour les marques anciennes, les libellés Republication, Errata, Errata sur les enregistrements, Errata de l'inscription et quelques libellés erronés peuvent être rencontrés. Nous nous efforçons de corriger ces libellés.

8.4.LIBELLES DES INSCRIPTIONS AU RNM : RECORDIDENTIFIER

Adjudication publique
Assignation en revendication de propriété
Autre acte affectant la propriété ou la jouissance d'un titre de propriété industrielle
Changement d'adresse
Changement de nom, de dénomination
Changement de forme juridique
Concession de licence
Constitution de gage
Décision du directeur général rapportant totalement l'enregistrement
Décision du directeur général rapportant partiellement l'enregistrement
Décision du directeur général statuant favorablement sur une demande de relevé de déchéance
Décision du directeur général déclarant irrecevable ou rejetant une demande de relevé de déchéance
Décision judiciaire définitive annulant totalement un titre
Décision judiciaire confirmant partiellement ou totalement la validité d'un titre
Décision judiciaire définitive affectant l'existence ou la validité d'un titre de propriété industrielle
Décision judiciaire définitive affectant la propriété ou la jouissance d'un titre de propriété industrielle
Déclaration de renouvellement irrecevable
Demande d'extension Polynésie Française retirée : à noter : inscription créée en février 2014
Demande d'extension Polynésie Française rejetée : à noter : inscription créée en février 2014
Demande de relevé de déchéance
Dépôt du règlement d'une marque collective
Désistement à la suite d'un recours formé devant la cour d'appel
Désistement à la suite d'une demande de relevé de déchéance
Erratum
Immatriculation de société
Irrecevable après publication de la demande
Main levée de saisie
Modification au règlement d'une marque collective ou de garantie

Pourvoi en cassation
Radiation de gage
Recours formé devant la cour d'appel
Rectification d'une erreur matérielle
Rejet total
Rejet partiel
Renonciation partielle
Renonciation totale
Résiliation de licence
Retrait partiel
Retrait total
Revendication d'ancienneté relative à une marque de l'union européenne
Saisie notifiée
Transmission partielle de propriété en ce qui concerne les produits
Transmission partielle de propriété en ce qui concerne les titulaires
Transmission totale
Marque collective simple (depuis le 11/12/2019)
Marque collective de certification (depuis le 11/12/2019)
Marque divisée (depuis le 11/12/2019)
Constitution de mandataire (depuis le 11/12/2019)
Résiliation de mandat (depuis le 11/12/2019)
Modification d'un mandataire (depuis le 11/12/2019)
Demande en nullité totale (à partir du 1er Avril 2020)
Demande en nullité partielle (à partir du 1er Avril 2020)
Annulation totale (à partir du 1er Avril 2020)
Annulation partielle (à partir du 1er Avril 2020)
Demande en déchéance totale (à partir du 1er Avril 2020)
Demande en déchéance partielle (à partir du 1er Avril 2020)
Déchéance totale (à partir du 1er Avril 2020)
Déchéance partielle (à partir du 1er Avril 2020)
Fin de procédure sans incidence sur le titre (à partir du 1er Avril 2020)



INPI Direct
0820 210 211
(0,10 € TTC/min)
00 33 171 087 163
(depuis l'étranger)
www.inpi.fr